

Page : 1/12

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne
- · Code du produit: 1047
- · Numéro d'enregistrement A registration number is not available for this substance as it is a mixture.
- · UFI: NQ31-D057-U00X-2TR7
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Substances chimiques de laboratoire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

PANREAC QUIMICA S.L.U.

Tel. (+34) 937 489 400

C/Garraf 2

Fax. (+34) 937 489 401

Polígono Pla de la Bruguera

e-mail: product.safety@itwreagents.com

E-08211 Castellar del Vallès (Barcelona)

- · Service chargé des renseignements: email: product.safety@panreac.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)

Tel.: (+34) 937 489 499

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Date d'impression: 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 1)

Page : 2/12

· Pictogrammes de danger









GHS02 GHS05 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1,4-dioxane

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des veux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Page : 3/12

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 2) · Composants dangereux: CAS: 123-91-1 1.4-dioxane >50-<100% EINECS: 204-661-8 Flam. Liq. 2, H225; Carc. 1B, H350; Eye Irrit. 2, H319; Reg.nr.: 01-2119462837-26-XXXX STOT SE 3, H335, EUH019, EUH066 CAS: 7601-90-3 acide perchlorique ≥1-≤2,5% EINECS: 231-512-4 Ox. Lig. 1, H271; Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A:H314: C ≥ 50 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 50 % Skin Irrit. 2; H315: 1 % ≤ C < 10 % Eye Irrit. 2; H319: 1 % ≤ C < 10 % Ox. Liq. 1; H271: C ≥ 50,0001 % Ox. Liq. 2; H272: 1 $\% \le C < 50,0001 \%$ Met. Corr.1; H290: C ≥ 1 % ·SVHC 123-91-1 1,4-dioxane 98.5% Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Sil ne respire pas en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifé pratique la respiration artificielle ou administre l'oxygène.

· Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- · Après contact avec les yeux: Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:

Faire boire de l'eau (maximal 2 verres).

Informer le médecin, ne pas faire boire de lait, ni d'huiles grasses.

Laxatif: Sodium sulfate (1 cuillère à soupe/1/4 l d'eau).

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Combustible.

(suite page 4)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 3)

Page: 4/12

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales

Vapeurs plus lourdes que l'air.

Attention au retour de flamme.

Explosible avec l'air en cas de chauffage sous forme de vapeurs/gaz.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Précipiter les vapeurs se dégageant avec l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter le contact avec la substance.

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir des sols résistant aux acides.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec des métaux.

(suite page 5)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 4)

Page : 5/12

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation et de la chaleur.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

L'emballage ne doit être ouvert que sous aspiration locale.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Protéger contre l'entrée d'air et d'oxygène (formation de peroxyde).

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

- Température de stockage recommandée: Température ambiante
- · Classe de stockage: 3
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller 	par	r poste de t	ravail:
--	-----	--------------	---------

123-91-1 1,4-dioxane

VLEP Valeur momentanée: 140 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 73 mg/m³, 20 ppm C2, (11)

· DNEL

123-91-1 1,4-dioxane

Dermique	Long-term - systemic effects, worker	21 mg/kg
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	73 mg/m3
	Long-term - local effects, worker	144 mg/m3

· PNEC

123-91-1 1,4-dioxane

Aquatic compartment - freshwater	10 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,67 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	10 mg/L
	37 mg/kg
	0,153 mg/kg
Sewage treatment plant	2.700 mg/L

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

Filter ABEK

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 6)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 5)

Page : 6/12

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480 min

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 120 min

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.

Vêtement de protection résistant aux acides

Flame retardant antistatic protective clothing

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: transparent, incolore jusqu'à jaunâtre

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100-102 °C (123-91-1 1,4-dioxane)

Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 Inférieure:
 1,7 Vol % (123-91-1 1,4-dioxane)

 Supérieure:
 25,2 Vol % (123-91-1 1,4-dioxane)

 Point d'éclair
 11 °C (123-91-1 1,4-dioxane)

Température d'auto-inflammation 300 °C (123-91-1 1,4-dioxane)

(suite page 7)

Explosibles désensibilisés

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Page : 7/12

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 6) · Température de décomposition: Non déterminé. · pH à 20 °C <3 · Viscosité: · Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé. · Solubilité · l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur à 20 °C: 41 hPa (123-91-1 1,4-dioxane) · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 1,04 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. Densité de vapeur: Non déterminé. · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: Liquide · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Propriétés explosives: Peut former des peroxydes explosifs. · Teneur en solvants: · Solvants organiques: 98,5 % 0.5 % · Eau: · VOC (CE) 98,50 % · Teneur en substances solides: 0,0 % · Changement d'état · Taux d'évaporation: Non déterminé. · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables. Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.

néant

FR-

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 7)

Page: 8/12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

Développe des peroxydes.

Danger d'explosion.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

acides fortes

oxydants forts

hydrures

sulfoxydes / cuivre

perchlorates

triethyl aluminium

- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Peroxydes
- · Indications complémentaires:

matières plastiques distinctes

sensible à l'air

Explosible with air in a vaporous/gaseous state.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Nous ne disponsons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit.

· Composant		Туре	Valeur	Espèce		
	123-91-1 1,4-dioxane					
Γ	Oral	LD50	5.170 mg/kg (rat)			
	Dermique	LD50	7.855 mg/kg (lapin)			

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des veux.
- · En cas d'inhalation Irrite la peau et les muqueuses.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 8)

Page : 9/12

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

123-91-1 1,4-dioxane

EC50/72 h >1.000 mg/l (Aquatic plants) EC50/48 h >1.000 mg/l (daphnia magna)

LC0 38,8 mg/l (rat)

NOEC (21 d) 1.000 mg/l (daphnia magna)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable. -0.42 log Pow

- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN2924

(suite page 10)

Page : 10/12
Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 9) · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT Flammable liquids, corrosive, n.o.s. (Dioxane) · ADR LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (DIOXANNE) · IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (DIOXANE) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · DOT · Classe 3 Liquides inflammables. · Label 3, 8 · ADR · Classe 3 (FC) Liquides inflammables. Étiquette 3+8 ·IMDG · Class 3 Liquides inflammables. · Label 3/8 ·IATA · Class 3 Liquides inflammables. · Label 3 (8) 14.4 Groupe d'emballage DOT, ADR, IMDG, IATA Ш · 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable. · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 338 F-E,S-C · No EMS: · Stowage Category · Stowage Code SW2 Clear of living quarters. (suite page 11)

Page : 11/12
Date d'impression : 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 10) · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · DOT · Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 1 L On cargo aircraft only: 5 L · ADR · Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 Catégorie de transport 2 · Code de restriction en tunnels D/E · IMDG · Limited quantities (LQ) 1L · Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml "Règlement type" de l'ONU: UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (DIOXANNE), 3 (8), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

Date d'impression: 24.05.2023

Révision: 24.05.2023

Numéro de version 8.04 (remplace la version 8.03)

Nom du produit: Acide Perchlorique 0,1 mol/l (0,1N) dans 1,4-dioxanne

(suite de la page 11)

Page : 12/12

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

123-91-1 1,4-dioxane

98,5%

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

EUH019 Peut former des peroxydes explosifs.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Service établissant la fiche technique: Dept. Compliance
- · Date de la version précédente: 20.08.2021
- · Numéro de la version précédente: 8.03
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Ox. Liq. 1: Liquides comburants - Catégorie 1

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Carc. 1B: Cancérogénicité - Catégorie 1B

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente